



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/19/Add.2/Corr.1
14 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication

Vingtième session

Genève, 29 septembre-1^{er} octobre 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Étude de cas sur la publication d'informations relatives
à la gouvernance d'entreprise en France**

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Rectificatif

Le paragraphe 21 doit se lire comme suit:

21. Un autre exemple des initiatives françaises en matière de gouvernance d'entreprise est la création de la première SICAV multinationale indicielle tiltée avec des critères de gouvernance d'entreprise et de valeur actionnariale dans le monde: ABF Europe Valeur Actionnariale lancée à Paris en 1998. Cette SICAV – gérée par ABF Capital Management avec des bases de données que Proxinvest, société française de conseil en politique de vote, établit grâce à un algorithme mis au point par André Baladi, expert genevois de la gouvernance d'entreprise et cofondateur de l'ICGN – a superperformé son indice de référence de l'Union européenne pendant plusieurs années.

Le paragraphe qui suit immédiatement le paragraphe 21 doit porter le numéro 22.

Les paragraphes suivants doivent être renumérotés en conséquence.
